

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-5018**

commune (s) : Villeurbanne - Vaulx en Velin

objet : Gestion sociale urbaine de proximité (GSUP) - Conventions - Autorisation de signer l'avenant collectif de transfert à l'Office public de l'habitat (OPH) est Métropole habitat

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charrier

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 3 février 2014**Décision n° B-2014-5018**

commune (s) : Villeurbanne - Vaulx en Velin

objet : **Gestion sociale urbaine de proximité (GSUP) - Conventions - Autorisation de signer l'avenant collectif de transfert à l'Office public de l'habitat (OPH) est Métropole habitat**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Aux termes des décisions respectives des conseils d'administration des Offices publics de l'habitat (OPH) Porte des Alpes habitat (PAH) et Villeurbanne est habitat (VEH), en date du 21 décembre 2012, une fusion a été décidée par le biais d'une transmission universelle de patrimoine de PAH à VEH.

La Communauté urbaine de Lyon en sa qualité d'établissement de rattachement des OPH a approuvé la décision de fusion par délibération n° 2013-4032 du Conseil du 24 juin 2013.

Cette fusion a ensuite été approuvée par arrêté préfectoral n° 2013287-006 du 14 octobre 2013 avec date d'effet au 1er janvier 2014.

Par décisions du conseil d'administration de VEH du 24 octobre 2013 et du conseil d'administration de PAH du 25 octobre 2013, les 2 offices ont acté la nouvelle dénomination de l'OPH issue de la fusion à savoir : est Métropole habitat.

La Communauté urbaine a approuvé la proposition de cette nouvelle dénomination par délibération n° 2013-4338 du Conseil du 16 décembre 2013.

Des conventions ont été conclues entre la Communauté urbaine et VEH, dans le cadre de la gestion sociale urbaine de proximité (GSUP). Considérant cette fusion, il convient de transférer ces conventions au nouvel OPH est Métropole habitat par un avenant de transfert.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant collectif de transfert ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant collectif de transfert par lequel l'office public de l'habitat (OPH) est Métropole habitat est substitué de plein droit à l'OPH Villeurbanne est habitat pour les conventions ci-dessous :

n° dossier	Objet	Date de signature	Date d'effet	Date de caducité
2012-003273	Gestion sociale urbaine de proximité (GSUP) 2012 Villeurbanne-Quartiers Buers, Monod, les Brosses et Saint Jean	6 août 2012	20 août 2012	20 août 2016
2012-01561	GSUP 2013 Villeurbanne-Quartiers Buers, Monod et Saint Jean	27 septembre 2013	9 octobre 2013	31 octobre 2017
2013-01453	GSUP 2013 Vaulx en Velin	25 juin 2013	19 juillet 2013	31 juillet 2017

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.